

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 06 septembre 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 6 personnes

2016.09.188 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
Mot de bienvenue : Tournoi des pompiers
- 01 Ordre du jour - Adoption
 - 02 Procès-verbal d'août - Adoption
 - 03 Comptes d'août - Adoption
 - 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
 - 05 Rapport financier au 31-08-2016 - Dépôt
 - 06 Transferts budgétaires - Autorisation

B AFFAIRES NOUVELLES

- 07 P.-406 - Adoption (modification au code d'éthique des élus municipaux)
- 08 P.-407 - Adoption (modification au code d'éthique des employés municipaux)
- 09 Offre de services de Yann Boissonneault - Étude du lac
- 10 Dérogation mineure - 485, rue St-Vallier
- 11 Chemins d'hiver - Soumissions
- 12 OMHP - Budget révisé 2016 (#1)
- 13 Chef pompier : contrat de travail
- 14 Denise Jalbert - Prolongement du contrat de travail
- 15 Gervais Dubé inc : Décompte #2
- 16 Cause 250-32-004906-131 - Mandats - Témoins
- 17 Yann Boissonneault - Cause 250-32-004906-131 - Autorisation de remboursement : salaire, frais de séjour et déplacements
- 18 Can-Explore - Mandat d'inspection des conduites sur 3 000 mètres
- 19 France Dumont : demande à la MRC d'entreprendre les procédures afin d'exclure les lots 19-4, 19-5, rang 7, canton Pohénégamook, de la zone inondable.
- 20 *Rapport annuel de la gestion de l'eau potable*
- 21 Disposition d'actifs - Vente de 2 enceintes acoustiques
- 22 *Dany Jalbert - Demande d'autorisation pour ligne électrique sur un tronçon du rang Ignace-Nadeau*

Période de questions
Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté en reportant les points 20 et 22.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.189 PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 1^{er} août 2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

A QU'une modification soit apportée à la résolution 2016.08.179 afin de corriger le nom de la personne ayant appuyé cette résolution.

B QUE le procès-verbal soit approuvé avec cette modification.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.190 COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2016 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2016 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2016 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), en date du 31-08-2016, au montant de cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-trois dollars et cinquante-deux (**178 753.52 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2016 (ville)

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2016.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., en date du 01-09-2016, au montant de soixante-cinq mille quatre cent dollars et quarante (**65 400.40 \$ ▶ dépôts directs : 569.41 \$, chèques : 13 825.78 \$, et Accès D : 51 005.21 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.191 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois d'août 2016.

2016.09.192 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2016 au 31-08-2016.

2016.09.193 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires pour la présente année fiscale;

CONSIDÉRANT le règlement P.-284 actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale, en date du 6 septembre 2016, à l'effet d'autoriser ces virements de crédits ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder aux écritures comptables requises selon les inscriptions de la liste en date du 06-09-2016, approuvée par la directrice générale de la municipalité.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.194 P.-406 – ADOPTION (MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX)

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique) obligent de modifier le code d'éthique des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 1^{er} août 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte le règlement P.-406.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.195 P.-407 – ADOPTION (MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX)

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique) obligent de modifier le code d'éthique des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 1^{er} août 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte le règlement P.-407.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.196 OFFRE DE SERVICES : ÉTUDE DU LAC ET DE SON BASSIN VERSANT 2016 ET DIAGNOSTIC SOMMAIRE DE PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES DE SON BASSIN VERSANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre son étude sur le portrait environnemental du lac Pohénégamook et de son bassin versant ;

CONSIDÉRANT QU'un portrait du diagnostic sommaire s'inscrit dans l'élaboration du plan directeur du bassin versant du lac Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Boissonneault, Sciences, eaux et environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient l'offre de services de la compagnie Boissonneault (Yann Boissonneault, biologiste) au montant de **11 550 \$ (taxes en sus)** pour la réalisation des mandats suivants :

Volet 1 : Mise à jour du portrait environnemental du lac Pohénégamook et de son bassin versant 2016 ;

Volet 2 : Diagnostic sommaire des problématiques environnementales du lac Pohénégamook et de son bassin versant ;

Selon les modalités suivantes :

- ▶ 15% à la signature du contrat en 2016 : 1 992 \$ (taxes incluses) ;
- ▶ 35% suite au dépôt du rapport préliminaire : 4 648 \$ (taxes incluses) en février 2017 ;
- ▶ 50% lors du dépôt du livrable (portrait du diagnostic sommaire prévu en mars 2017 : 6 640 \$ (taxes incluses)

QUE l'engagement de crédit 2016 au montant de 1992 \$ est puisé au poste budgétaire # 02 47000 411 (transfert budgétaire à partir du poste 02 19000 640 au poste 02 47000 411 au montant de 1 819 \$).

QUE l'engagement 2017 sera prévu aux prévisions budgétaires de l'année 2017.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.197 DÉROGATION MINEURE – 485, RUE ST-VALLIER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par les «Services professionnels J. Bouchard Inc.» ;

CONSIDÉRANT QUE la demande se situe sur le lot 19C14, rang 8, canton Pohénégamook, au 485, rue St-Vallier ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation vise à rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment commercial dont la marge latérale droite sera de .610 m. ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation à cet égard a été publié dans le journal Info-Dimanche du 10 août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière n'a reçu aucune demande écrite au regard de la présente demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter cette dérogation (CCU 2016.07.14 en date du 15 juillet 2016) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accorde la présente demande de dérogation mineure ;

QUE l'inspectrice municipale est autorisée à émettre un certificat de dérogation mineure sur le lot identifié ci-haut pour l'agrandissement du bâtiment commercial au 485, rue St-Vallier.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.198 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres ont été acheminés pour l'entretien des chemins d'hiver sur deux années ;

CONSIDÉRANT le devis d'appel d'offres préparé par le directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public est paru dans l'édition du 20 juillet 2016 de l'Info-Dimanche ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, une seule soumission conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ER RÉSOLU

A QUE le Conseil municipal accorde le contrat d'entretien des chemins d'hiver à l'entreprise 9096-8884 Québec Inc. (Excavation Morin) pour les années 2016-2017 et 2017-2018 selon les taux suivants :

Années	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
2016-2017	461 000.00 \$	530 034.75 \$
2017-2018	461 000.00 \$	530 034.75 \$

B QUE les conditions suivantes devront s'appliquer pour toute la durée du contrat :

- Respect de toutes les clauses conformément au devis d'appel d'offres 2016.07.01 ;
- Durée de contrat : 10 octobre au 20 mai ;
- Les paiements relatifs au contrat annuel s'échelonneront en six versements égaux et seront répartis selon les modalités suivantes :
 - 15 novembre : 1/6 du contrat annuel
 - 15 décembre : 1/6 du contrat annuel
 - 15 janvier : 1/6 du contrat annuel
 - 15 février : 1/6 du contrat annuel
 - 15 mars : 1/6 du contrat annuel
 - 15 avril : 1/6 du contrat annuel

C QUE la Ville retient à chaque versement, le déductible de 5 % tel que stipulé à l'article 3.21.2 du devis d'appel d'offres ;

D QUE les deux premiers versements payables en 2016 sont approuvés par la résolution 2016.01.06 (certificat de crédits annuels) ;

E QU'un certificat de disponibilité de crédits suffisants sera émis au début du prochain exercice financier pour l'engagement 2017 ;

F **QUE** ce Conseil désigne Monsieur Philippe Marin, à titre de responsable de l'application du contrat et qu'il voit au respect des obligations et exigences du contrat selon les spécifications du devis de soumission tant au regard des obligations du contracteur que celles de la municipalité ;

G **QUE** les autres employés cadres de la municipalité voient au respect des aspects financiers et légaux dudit contrat et que la direction générale a le droit de regard sur l'ensemble du dossier.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.199 OMHP - APPROBATION BUDGET RÉVISÉ #1 DE L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a révisé le budget approuvé 2016 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook, par un ajout de 113 000 \$ au budget RAM ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget révisé n'affectera pas la quote-part de la Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT la résolution de l'Office municipal d'habitation #16.08.34, en date du 29 août 2016, approuvant ce budget révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte le budget révisé #1.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.200 CHEF POMPIER – CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Monsieur Dean Thériault se terminait le 31 août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et le comité des ressources humaines ont procédé à son évaluation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville procède au renouvellement du contrat de travail avec M. Dean Thériault ;

QU'un nouveau contrat de travail d'une durée d'un an (du 31 août 2016 au 31 août 2017) soit élaboré et signé entre les parties ;

QUE le salaire applicable soit celui déterminé dans la grille salariale du service incendie de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.201 PROLONGEMENT DE L'ENGAGEMENT DE MADAME DENISE JALBERT

CONSIDÉRANT la résolution 2015.11.287 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, est revenue au travail le 22 août 2016 et ce, de façon progressive jusqu'au 21 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire prolonger le contrat de travail de Madame Denise Jalbert ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

DE prolonger l'engagement de Madame Denise Jalbert jusqu'au 31 décembre 2016 aux mêmes conditions salariales que celles déterminées dans le contrat initial ;

QU'à partir du 24 octobre 2016, Madame Jalbert occupera les fonctions de gestionnaire de projets spécifiques définis et supervisés par le Conseil municipal ;

QUE son bureau de travail sera aménagé dans la salle du Conseil, au sous-sol de l'hôtel de ville;

QUE l'engagement de crédits additionnel pour un montant de 18 000 \$ sera puisé au surplus accumulé non affecté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.09.202 GERVAIS DUBÉ INC. – TRAVAUX EN RELATION AVEC LE SINISTRE DU 21
JUILLET 2015 – DÉCOMPTE #2**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gervais Dubé Inc. a produit le décompte #2 pour le projet de réfection des infrastructures suite aux crues de juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Bélanger, ingénieur chez Norda Stelo, ainsi que M. Philippe Marin, directeur des travaux publics, approuvent les travaux réalisés et recommandent à la Ville d'effectuer le deuxième paiement à l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à l'entrepreneur Gervais Dubé Inc. un montant de 395 541.06 \$ (taxes incluses), soit le deuxième décompte dans le projet de réfection des infrastructures suite aux crues de juillet 2015 ;

QUE cette dépense est financée par le règlement d'emprunt P.-402.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.09.203 CAUSE 250-32-004906-131 DF001 / COUR DES PETITES CRÉANCES –
TÉMOINS**

CONSIDÉRANT QUE la cause sera entendue prochainement (13 septembre ou à une date ultérieure) à la cour du Québec, division des petites créances ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville délègue Messieurs Philippe Marin, Yann Boissonneault et Madame Nancy Morin afin de les désigner comme témoins pour la Ville de Pohénégamook lors de la journée où cette cause sera entendue.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.09.204 CAUSE 250-32-004906-131 DF001 / COUR DES PETITES CRÉANCES –
REMBOURSEMENT DE FRAIS**

CONSIDÉRANT QUE la firme Boissonneault, Sciences, eaux et environnement réalise depuis quelques années le portrait environnemental du lac et de son bassin versant ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yann Boissonneault, biologiste, sera présent à l'audition de la cause ci-haut indiquée ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Boissonneault a été engagé comme témoin expert par la Ville et qu'il devra témoigner lors de l'audition ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra rembourser les frais relatifs aux salaire, déplacements et séjour de celui-ci.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville rembourse Monsieur Boissonneault d'un montant de 900 \$ (taxes en sus) pour sa présence à la cour lors de l'audition de la présente cause (S. Boucher c. Ville de Pohénégamook).

Engagement de crédits au poste 0213000419 : Transfert budgétaire nécessaire de 500 \$ à partir du poste 0213000310.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.205 CAN-EXPLORE – MANDAT POUR INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES SOUTERRAINES

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées est en en élaboration ;

CONSIDÉRANT QUE 3 000 mètres de conduites d'égouts doivent être analysées ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville engage la compagnie Can-Explore au prix de 13 624.54 \$ (taxes incluses) aux fins de l'inspection télévisée des conduites souterraines sur une distance de 3000 m.l. ;

QUE l'engagement de crédits à ces fins est puisé au programme triennal en immobilisations, poste : 2305000721, TECQ 2014-2018.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.206 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE INONDABLE POUR LES LOTS 19-4 ET 19-5, RANG 7, CANTON POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE Madame France Dumont, propriétaire, a demandé d'exclure les lots 19-4 et 19-5, rang 7, canton Pohénégamook, de la zone inondable ;

CONSIDÉRANT QU'une visite des lieux a été réalisée par deux employés de la MRC et de la responsable de l'urbanisme, le 18 août 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif en urbanisme – rés. CCU 2016..08.20 - en date du 26 août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a étudié le présent dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville appuie la démarche du propriétaire à l'effet de demander à la MRC d'entreprendre le processus nécessaire afin d'exclure ces lots de la zone inondable.

- ADOPTÉE -

Note : Monsieur Marcellin Lavoie s'abstient de voter sur cette motion.

2016.09.207 DISPOSITION D'ACTIFS – 2 ENCEINTES ACOUSTIQUES AU CENTRE CULTUREL LÉOPOLD-PLANTE

CONSIDÉRANT QU'il y a deux enceintes acoustiques Yorkville (2 X 15) usagées au Centre culturel Léopold-Plante ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se départir desdits équipements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville consent la vente de ces deux enceintes au prix de 100 \$, (50 \$/unité), plus les taxes applicables.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 H 45 À 20 H 55.

2016.09.208 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 55 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
